

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 10 novembre 2010

sous la Présidence de Monsieur Daniel MARGOT

Motion de Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER pour l'adoption d'un nouveau règlement de police de Pully interdisant la mendicité sur le territoire de notre commune

Le Conseil communal de Pully

entendu la motion de Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER pour l'adoption d'un nouveau règlement de police de Pully interdisant la mendicité sur le territoire de notre commune ;

décide

de renvoyer cette motion à une commission pour étude et rapport.

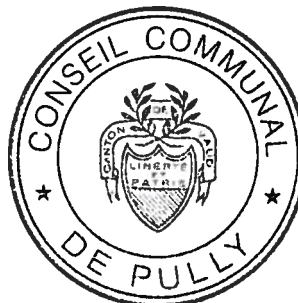
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Daniel MARGOT



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 11 novembre 2010